

Avis de constitution

SOCIETE « AGRI CASH GROUP »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE A L'ENTREE DE LA CITE
MARINA, PRES DU MAGASIS BOSH, Lot 20, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 04/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRI CASH GROUP »

Objet : VENTE ET DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES - DISTRIBUTION DE SEMENCES - EQUIPEMENT AGRICOLE - PRODUCTION AGRICOLE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE A L'ENTREE DE LA CITE MARINA, PRES DU MAGASIS BOSH, Lot 20, Ilot 4

Dirigeant(s) M OSSO ANGE PATRICK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-02793 du 26/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14724/GTCA/RC/2026 du 26/02/2026

